

Vol. 42, no 9, 3 février 2017

SURCHARGE, quand tu nous tiens!

Jean Fournier, président
.....

La langue de Molière est remarquable, étonnante et riche. Elle est vivante et habitée de nuances nombreuses, de tonalités renouvelantes. Toutefois, elle nous réserve son lot de termes lourds, moins agréables phonétiquement. **SURCHARGE** est un de ceux-là! *Le Larousse* nous le présente ainsi :

- *Un poids trop lourd.*
- *Une tâche trop pénible, une charge ou une obligation trop dure.*
- *Des éléments inutiles, surabondants.*

La **surembauche** déclarée tardivement par la direction en novembre dernier ravage maintenant nos rivages collégiaux. Dans son sillon, elle provoque pour toutes et tous de la **surcharge**. Cette expression est d'ailleurs élue au rang de maître-mot pour le présent début de session. Regardons de plus près la réalité qui nous rejoint toutes et tous cette session-ci, avec des conséquences variées.

- **Surcharge dans les classes, avec l'entrée en scène de centaines de nouveaux bureaux, de chaises...** Des bureaux rapprochés, voire accolés. Les déplacements du prof sont difficiles, voire impossibles.
- **Surcharge de la tâche étant donné l'augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants...** Des listes de classes à 37, 38 voire 39 élèves obligent à revoir les stratégies pédagogiques. La CI atteint le plafond de 85 ou le dépasse chez plusieurs profs: la direction ajoute des stagiaires et des étudiants, et ferme au passage des groupes à la dernière minute. À ces problèmes s'ajoutent ceux provoqués par une gestion chaotique, en particulier en matière de fabrication des horaires et de respect des contraintes pédagogiques et personnelles.

Devant la surcharge, de nombreux profs partagent leurs désaccords pédagogiques ou, encore, ressentent un *dépassement intérieur* devant ce nouvel intrus. La surembauche crée ses premiers écueils. Nous avons sollicité de nombreuses rencontres avec la direction ces dernières semaines afin de nous assurer que les décisions prises respectent le cadre de la convention collective. C'est un des mandats que vous nous avez confié : **nous assurer du respect de la convention collective.**

De ce fait, la gestion de la surembauche doit mieux se faire. En ce sens, nous avons également convenu en assemblée générale qu'il fallait **négoier avec la partie patronale les modalités de récupération de l'enveloppe enseignante** (notamment l'idée d'une récupération devant s'effectuer sur plusieurs sessions).

La pression est considérable et la gestion de la tâche de cet hiver est définitivement problématique. En ACD-Syndicale, les coordos nous l'ont redit. Nous allons vous revenir, à ce sujet, avec un plan de match. À suivre de près.

Dans ce numéro :

2017 : une année charnière pour le régime d'assurance des personnes retraitées	2
Merci camarades!	3
Disponibilité de l'exécutif au pavillon des Sciences	3
Formations sur les ressources enseignantes	4
Conférence – Journée internationale des femmes	4

2017 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LE RÉGIME D'ASSURANCE DES PERSONNES RETRAITÉES

Geneviève Raymond, secrétaire générale
.....

Après de longues et laborieuses démarches effectuées conjointement avec l'Association des retraitées et retraités de la FNEEQ (AREF), nous avons le plaisir de vous annoncer que notre requête auprès de la RAMQ a reçu une réponse favorable de la part de cette dernière.

Que se passera-t-il si vous prenez votre retraite d'ici le 1er mai 2017?

1. Le régime actuel des retraités prendra fin le 30 avril 2017, sans aucune augmentation.
2. La nouvelle police des personnes retraitées, effective le 1er mai 2017, ne couvrira plus les médicaments couverts par la RAMQ.
3. La condition première pour adhérer à ce nouveau régime sera d'être membre de l'AREF.
4. La FNEEQ, l'AREF et l'Assureur vous informeront des démarches à accomplir pour être couvert par cette nouvelle police, sans qu'il y ait interruption de service.
5. Des communications importantes seront acheminées aux employeurs et aux nouveaux assurés retraités au début du mois de mars, concernant la marche à suivre.

Que faire si vous prenez votre retraite après le 1er mai 2017?

Surveillez les prochaines publications de l'*Info assurance* et les communications de l'employeur à ce sujet.

<http://sprofcs-cegeptr.com/wp-content/uploads/2017/02/Info-assurance-no-15-2017-01-12-Regime-assurance-personnes-retrait%C3%A9es.pdf>



Merci camarades!

Louis Normand, retraité
.....

Le premier novembre dernier marque le jour de ma libération à l'obligation d'adhérer au régime d'assurance-médicaments de La Capitale. Ce fut un long, très long combat qui dura presque dix-huit mois et dont je vous épargnerai la narration. Je vous dirai seulement qu'il m'a fallu quelque deux cents courriels (oui! oui! Louis Normand) et presque autant d'appels téléphoniques à toutes sortes de gens ou d'organismes : La Capitale, la RAMQ, la FNEEQ, le Protecteur du citoyen (qui aurait grandement avantage à changer de nom...), toutes sortes d'associations québécoises pour vieux croustons, la Facture, l'AREF, le Devoir, etc. S'attaquer à un cartel n'est jamais une mince affaire. Avec l'aide du bureau de l'ombudsman de la RAMQ, j'ai réussi peu à peu à ébranler l'hydre et, contre toute attente, à remporter ce combat.

Je tiens à remercier Jean Fournier (et l'exécutif du syndicat) ainsi que Luc Vandal du Collège Shawinigan pour l'énergie et l'acharnement qu'ils ont déployés pour m'aider dans mes démarches. Sans eux, en ce moment, je serais probablement à rédiger un deux cent-unième courriel plutôt qu'à vous écrire ce petit mot

de remerciements. Les positions du Conseil syndical ou de l'Assemblée générale ont donné beaucoup de poids à mes demandes. Votre appui aura contribué à faire la différence et comme le disait si bien Pantagruel, un de mes nombreux maîtres à penser : « Les petites victoires valent bien des grandes défaites... »

Je vous remercie donc une dernière fois, mes amis, pour l'aide et le support qui permettront à des milliers de profs retraités (ou qui le seront un de ces quatre) de sauver beaucoup, beaucoup de sous.

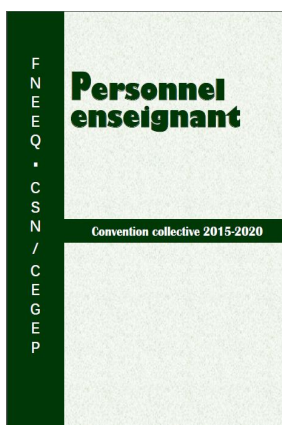
P.-S. : Je me suis permis de vous appeler « mes amis », car j'ose croire que j'en compte encore plusieurs dans vos rangs et que ceux qui me lisent sans me connaître aient la certitude que nous le serions sûrement devenus. En effet, j'avais jadis plutôt tendance à ferrailer avec cette nouvelle catégorie de cadres qui, venant de l'extérieur, ne connaissaient pas notre collègue et s'efforçaient de l'oublier dès qu'une opportunité s'offrait à leurs plans de carrière. Qu'il était agréable de se payer la tête d'individus qui n'avaient en commun qu'une mystérieuse fragilité de la colonne vertébrale...

DISPONIBILITÉ DE L'EXÉCUTIF **AU PAVILLON DES SCIENCES**

Veillez prendre note que l'Exécutif sera disponible au pavillon des Sciences sur rendez-vous.

Vous pouvez nous joindre au poste 2702 ou par courriel au synprof@cegeptr.qc.ca pour fixer une rencontre.

CI MAXIMALE 85



Article 8-6.00

Calcul de la charge de travail d'une enseignante ou d'un enseignant

8-6.01

La charge d'enseignement annuelle d'une enseignante ou d'un enseignant est exprimée en unités et sa définition est soumise aux contraintes suivantes:

- c) la charge d'enseignement annuelle d'une enseignante ou d'un enseignant est établie conformément à l'Annexe I - 1. Le Collège ne peut exiger d'une enseignante ou d'un enseignant sans son accord, pour la session d'hiver, une charge d'enseignement qui aurait pour effet de lui faire assumer une charge d'enseignement annuelle supérieure à quatre-vingt-cinq (85) unités.

Si vous souhaitez connaître votre Ci annuelle actuelle, vous pouvez aller utiliser le calculateur de l'hyperlien suivant : <http://lestextes.com/ci/>



Important

FORMATIONS SUR LES RESSOURCES ENSEIGNANTES

16 FÉVRIER - 11 H 45 À 13 H

GRAND SALON (HA- 2075) - PAVILLON DES HUMANITÉS

23 FÉVRIER - 11 H 45 À 13 H

SA-3035 – PAVILLON DES SCIENCES

Ces formations sont offertes à toutes les professeures et à tous les professeurs. Un dîner sera servi sur place. Nous vous demandons de confirmer votre présence avant le 14 février ou le 21 février au local du syndicat (HF-2010), par téléphone (poste 2702) ou par courriel (synprof@cegeptr.qc.ca).

Pour la rencontre du 16 février, vous devez vous inscrire d'ici le 14 février et celle du 23 février au plus tard le 21 février



CONFÉRENCE JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

« Le corps des femmes blanches,
le désir des hommes noirs :
histoire du lynchage aux États-Unis. »

Dans le cadre des Grandes conférences,
le Cégep de Trois-Rivières, de concert
avec le Comité femmes, reçoit
Mme Marise Bachand.

Cette conférence se déroulera
le mercredi 8 mars, 19 h,
au Théâtre du Cégep. Entrée libre